Communications diverses

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE de la société des Anciens Militaires 1870-1871 prie ses membres d'assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 25 juin, à cinq heures très précises à son local, chez M. Oscar Lefebvre, place de la Gare. Présence indispensable.

M. ELINCK, président de la société des Anciens militaires Belges ayant servis sous le règne de Léopold Ier, prie la commission de se réunir au local, chez M. Oscar Lefebvre, place de la Gare, le dimanche 25 juin, à six heures du soir. Présence indispensable.

WATTRELOS

Exécution d'un mandat d'arrêt. — *En vertu d'un* mandat d'arrêt décerné par le Parquet, un jeune homme du Petit-Tournai, Georges Hautefeuille, a été arrêté hier après-midi par les soins de la police, et remis à la gendarmerie, pour être dirigé ce matin sur Lille. Il est inculpé de fraude et de rébellion contre la douane.

Porte-monnaie trouvé. — Mme Nys-Legrand, cabaretière au Laboureur, a trouvé hier à midi, rue Carnot, un porte-monnaie contenant une certaine somme. On peut le réclamer.

Sous-officiers. — La Société des sous-officiers se réunira ce soir, à cinq heures, à l'Orphéon.

Les excursions de la Société de Géographie

La Société de Géographie de Lille, organise, sous la direction de MM. les docteurs Vermersch et Van Troostenberghe, du 13 au 17 juillet inclus, une excursion à Anvers; l'exposition provinciale de Gand; l'abbaye des Prémontrés à Tongerloo; visite de l'exploitation horticole de la Société anonyme Van Houtte et Cie.

Les inscriptions sont reçues au Secrétariat de la Société de quatre heures à huit heures.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing: au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Walteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 1760

Les communications par chemin de fer entre Tourcoing et Amiens-Paris. — La Chambre de commerce de Tourcoing avait à plusieurs reprises sollicité de la Compagnie du chemin de fer du Nord des améliorations dans les communications entre Tourcoing et Amiens-Paris; son président avait appuyé de ses démarches personnelles les desiderata de la Chambre de commerce.

Satisfaction entière a été donnée à ces démarches.

C'est ainsi que le train express de Tourcoing à Paris, sera dédoublé à partir du 1er juillet, le premier, quittant Tourcoing à 6 h. 30 matin, amènera les voyageurs à Paris vers dix heures, ce qui est un grand avantage au point de vue des affaires, la plupart des maisons de commerce de Paris ne recevant les vendeurs que dans la matinée.

A l'express de 6 h. 30 il sera délivré des billets de seconde classe pour Amiens, autre amélioration demandée par la Chambre de commerce de Tourcoing.

L'express partant de Paris à sept heures soir prendra, au départ de Paris et d'Amiens, les voyageurs de 2e classe à destination de Tourcoing.

A partir du 1er juillet, le train pour Paris, qui part de Tourcoing à midi 50, comportera des voitures de troisième classe. C'est encore une demande qu'avait faite la Chambre de commerce.

« Il y a tout lieu de croire — répond la Compagnie — que cette organisation sera maintenue pendant le service d'hiver prochain, c'est-à-dire que les trains 311 partant de Paris à 1 h. 15 et 312 partant de Tourcoing à midi 50, continueront à avoir leur terminus dans cette dernière gare. »

Enfin, l'express de 6 h. 38 du soir sera, désormais, mis en correspondance avec le train d'Amiens à Tergnier, ce qui permettra aux commerçants de Rosières et autres villes de ce réseau, amenés ici par leurs affaires, de rentrer chez eux le soir même.

Ces différentes modifications, obtenues par la Chambre de Commerce de Tourcoing, étaient intéressantes à faire connaître au public.

Les commissions municipales. — Voici la composition des commissions permanentes municipales pour 1899 :

Agriculture, Halles. — MM. Depinoy, Leplat, Delvoye, Ladesou, Farvacque, Coppin, Loridan.

Assistance aux adjudications. — MM. Ducoulombier, Dumortier, Leplat, Masurel-Leclercq, Honoré-Colson, Grau.

Fêtes. — MM. Ducoulombier, Dhal-Descy, Loridant, Loridan, Leplat, Cocheteux, Grau, Flament.

Finances. — MM. Ducoulombier, Loridant, Flament, Leplat, Muller, Cordier, Cocheteux, Loridan, Dron, Salembien.

Gaz. — MM. Dhal-Descy, Loridant, Lefebvre, Delvoye, Ladesou, Flament, Muller.

Scolaire municipale. — MM. Ducoulombier, Depinoy, Loridan, Leplat, Levieugle, Delvoye, Clerson.

Instruction publique et beaux-arts. — MM. Depinoy, Dumortier, Muller, Coppin, Clerson, Glorieux, Dron, Destombes.

Militaire. — MM. Ladesou, Farvacque, Grau, Destombes, Flament, Coppin.

Travaux publics. — MM. Honoré-Colson, Dhal-Descy, Flament, Lefebvre, Farvacque, Ducoulombier, Destombes.

Voirie, jardins publics, éclairage, alignements. — MM. Ducoulombier, Dumortier, Leplat, Masurel-Leclercq, Cordier, Loridan, Cocheteux.

La ducasse de la Nouvelle-Aventure. — C'est aujourd'hui, dimanche, que s'ouvre la ducasse de la Nouvelle-Aventure, fête du quartier de la place de l'Est. Un manège de chevaux de bois, des fritures, etc., sont installés sur cette place. Déjà, samedi soir, certains forains ont ouvert leur établissement, ce qui a donné au quartier une animation inaccoutumée.

La grève du peignage de MM. Molard. — Cette grève continue. Samedi matin, vingt et un « tel-queleurs, » sur vingt-huit, n'ont pas repris le travail, faisant ainsi cause commune avec les trieurs.

Dans la matinée deux affiches concernant les trieurs et les tel-queleurs, ont été apposés sur les vitres de la loge du concierge.

Elles disaient, que la paie aurait lieu à six heures du soir; elles invitaient les ouvriers qui avaient des vêtements dans l'atelier de vouloir bien les retirer.

Ces affiches annonçaient aussi, que tous les ouvriers qui ne reprendraient pas le travail lundi matin à six heures seraient considérés comme ne faisant plus partie de l'établissement.

La paie a eu lieu à six heures, mais aucune revendication n'a été formulée.

A noter que les tel-queleurs ont quitté l'atelier sans *rien dire*, ce qui fait qu'on ignore encore le motif de leur grève.

Un accident d'automobile, boulevard Gambetta. — Vendredi soir, un accident d'automobile qui aurait pu avoir de graves conséquences s'est *produit* au boulevard Gambetta, en face du Lycée.

Un chauffeur, M. Willems, négociant en tissus, rue de l'Hospice, à Roubaix, conduisant un tricycle à pétrole, s'est rencontré avec un vélocipédiste, M. Guérard, de Roubaix également.

M. Guérard a été projeté sur la chaussée, sa bicyclette est complètement hors d'usage. M. Willems a été légèrement blessé à la main gauche.

Un accord est intervenu entre M. Willems et M. Guérard.

Arrestation d'un habile escroc. — Depuis un certain temps, plusieurs plaintes avaient été déposées par des commerçants de notre ville, contre un inconnu qui s'était présenté chez eux, se disant employé des contributions indirectes, chargé de percevoir les licences.

Des recherches avaient été faites, mais inutilement.

Samedi après-midi, vers cinq heures, l'homme recherché se présentait chez des cabaretières de la rue des Coulons, réclamant des sommes plus ou moins importantes.

Ces cabaretières, se doutant qu'elles avaient affaire à un escroc, firent appeler l'agent Leclercq, qui le conduisit au commissariat de la rue Nationale.

Là, l'inconnu déclara se nommer Louis Voignier, âgé de trente-quatre ans, demeurer rue de la Bienfaisance, 18, et être agent d'assurance.

En réalité, Voignier, qui est bien l'homme recherché, fait un peu tous les métiers. Lorsque M. Proix, commissaire de police, donna l'ordre de le conduire au dépôt, il protesta et opposa une certaine résistance. Il a été écroué au dépôt.

Les accidents du travail. — Un rattacheur, Camille Debon, âgé de 28 ans, demeurant rue Saint-Louis 41, travaillant rue du Château, a eu le mollet gauche pris entre le chariot et le buttoir d'un renvideur.

Il en est résulté une contusion qui lui fera subir une incapacité de travail de quelques jours.

— Dans un établissement de la rue de Roubaix, une ouvrière de 16 ans, Julia Monier, demeurant à Roubaix, a eu le pouce droit pris dans une pince de métier à fuseaux.

M. le docteur Leduc a constaté une plaie et ordonné un repos de dix jours à la blessée.

Blessé en descendant d'une échelle. — Un ouvrier menuisier de M. Carissimo, entrepreneur, rue Nationale, a été samedi, victime d'un accident heureusement peu grave, dans l'établissement en construction de M. Alphonse Six, à l'Epinette.

L'ouvrier, Prosper Beervaeke, âgé de vingt-cinq ans, demeurant à Arlbecke (Belgique), était monté sur une échelle pour exécuter certains travaux, lorsqu'en en descendant il se fit une entorse au pied gauche. M. le docteur Bernard qui lui a donné des soins, a prescrit un repos de quelques jours.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont, 81.
Portraits Communion 5 fr. 50 la douzaine

Mouvaux. — *A l'Union Sociale et Patriotique.* — Dans une dernière réunion le comité de l'Union Sociale et Patriotique a décidé de placer une boîte aux lettres à l'estaminet de la Belle-Vue, pour recevoir les adhésions à l'Union, les demandes d'emploi de ceux qui en font partie ainsi que leurs réclamations et propositions.

Le comité a nommé M. Henri Desmettre comme secrétaire-adjoint : M. Desmettre se tiendra à la disposition des adhérents tous les dimanches et jours de fête, de onze heures à midi.

— *La vérification des poids et mesures.* — Le vérificateur des poids et mesures se rendra à la mairie jeudi et vendredi à 9 heures du matin. Le 1er juillet, il se trouvera à l'estaminet Watteau, aux Cent-Maisons, de 9 heures à midi, et à l'estaminet du Chien Fidèle, quartier des Francs, de 2 heures à 5 heures.

Marcq-en-Barœul. — *La foire de Charité au Collège.* Nous rappelons la foire de charité qui sera donnée aujourd'hui dimanche au Collège à l'occasion de la fête des maîtres. Le programme dont nous avons donné précédemment quelques extraits annonce d'intéressantes choses. Puisse le temps être clément : les parents et amis des élèves du collège affluieront ; les pauvres ne s'en plaindront pas.

— *Réunion de la commission des finances.* — La commission des finances se réunira lundi à 9 heures du matin pour élaborer le projet de construction de trottoirs et prendre une décision au sujet de cette importante question.

Neuville-en-Ferrain. — *Les funérailles de M. Cyrille Hus.* — Nous avons relaté le pénible suicide qui a atteint une honorable famille de Neuville.

Les funérailles de M. Cyrille Hus ont été célébrées en l'église de Neuville samedi à 9 heures. L'assistance était nombreuse : nombre de Neuvillois avaient tenu à assurer la famille Hus de leurs sympathies en cette douloureuse circonstance.

Bondues. — *Un succès au concours régional agricole d'Amiens.* — Mme Marguerite Devemy, qui habite le château et maison du Vert-Bois, a exposé au Concours régional d'Amiens, plusieurs vaches yersaises de ses étables et pâturages. Il lui a été attribué pour son exposition les quatre premiers prix, un second, un troisième et deux mentions honorables dans la catégorie d'animaux d'espèce bovine.

Ronco. — *Les sociétés qui naissent.* — La société de jeu de cartes, établie chez M. Constant Verhulst, au chemin de Tourcoing, est autorisée à se constituer légalement.

— Par arrêté préfectoral, la Société d'Archers, établie au Bon Coin, rue de la Vieille-Cour, est autorisée à se constituer.

Halluin. — *Le festival.* — C'est dimanche prochain 2 juillet, qu'a lieu le concert festival que nous avons annoncé antérieurement.

Les sociétés de Ronco, Linselles, Bousbecque, Menin, Reckem, etc., ont déjà envoyé leur adhésion.

Dans l'après-midi, le ballon *Le Titan*, monté par M. J.-B. Glorieux, le doyen des aéronautes, sera lancé.

Nul doute que cette fête si bien organisée n'obtienne un immense succès.

LILLE

Le sectionnement électoral municipal. — A la session que le conseil général du Nord a tenue au mois d'avril, M. Tribourdeaux a déposé, comme nous l'avons dit, un nouveau projet de sectionnement électoral municipal de Lille, divisant la ville en cinq sections : Lille-Nord et Ouest, Centre et Sud-Est, Est et Nord-Est, Sud, Sud-Ouest.

Ce projet doit être discuté à la prochaine session d'août. Conformément à la loi, une enquête a été ouverte pour recevoir les observations des habitants pour ou contre le sectionnement. Elle vient d'être close, et voici l'avis de M. Florent Bonduelle, commissaire enquêteur.

M. Bonduel qui, à la suite de plusieurs enquêtes précédentes, avait conclu au non-sectionnement de la ville de Lille, prenant cette fois en considération, d'une part, les réclamations produites à l'enquête, notamment par un grand nombre d'habitants deIves et Saint-Maurice, principaux intéressés à ce sectionnement, à raison de leur situation extra-muros; d'autre part, l'absence d'un courant précis d'opinion dans le sens de la modification réclamée, dit qu'il n'y a pas lieu, du moins quant à présent, de modifier le sectionnement établi en 1898, qui n'a d'ailleurs pas encore fonctionné.

Les gouverneurs des places fortes. — On lit dans l'*Echo de Paris* :

« Le déclassement d'un certain nombre de places fortes rendra disponibles les gouverneurs, les états-majors et une partie des services ressortissant à chaque spécialité.

» Le général de division à Lille laissera ses fonctions au général de brigade, son adjoint actuel; les généraux de brigade à La Fère, Reims, Langres, Dijon, Perpignan et Bayonne seront supprimés et suppléés par l'organisation d'un simple service d'entretien des bâtiments militaires.

» Bien que classées seulement de seconde catégorie d'importance, les places de Maubeuge et de Grenoble devront conserver un officier général comme gouverneur.

Un incident à la Bourse de Paris. — Vendredi après-midi, une affiche placardée à la porte de la Banque spéciale des valeurs industrielles de Paris, annonçait qu'un administrateur de la Société se trouvait, à la suite d'un excès de travail, obligé de prendre quelques semaines de repos.

L'émoi a été très vif en Bourse. On affirme — et la *Libre Parole* rapporte ce bruit — que M. B. est tout simplement en fuite et qu'il laisserait un passif d'une vingtaine de millions. Nous ne signalons ce bruit que sous les plus expresses réserves.

On assure que de nombreux habitants de Lille seraient engagés dans les affaires de la Banque spéciale des valeurs industrielles.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DEMAY-LEZY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Marie-Thérèse Lezy**, veuve de Monsieur **Louis Demay**, décédée à Mouvaux, le 23 juin 1899, à l'âge de 56 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 26 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Germain. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Faidherbe, à 9 h. 1/4. — L'Obit du Mois sera célébré le lundi 24 juillet 1899, à 9 heures 1/2, en ladite église.

Les amis et connaissances de la famille PICARD qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Alfred-Victor Picard**, décédé le 24 juin 1899, dans sa 44e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Enterrement, qui auront lieu selon le rite du culte israélite, le lundi 26 courant, à 2 heures 1/2. — On se réunira à la maison mortuaire, 45, rue de l'Espérance, où le grand-rabbin procédera à la levée du corps.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 26 juin 1899, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur **Henri-Edouard Delerue**, époux de Dame **Félicité Dubus**, décédé à Roubaix, le 23 mai 1899, dans sa 83e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Pierre, à Croix, le lundi 26 juin 1899, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Achille-Victor Mulier**, époux de Dame **Marie Lambin**, décédée à Croix, le 25 juin 1898, dans sa 25e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit du Mois de 4e classe sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Tourcoing, le lundi 26 juin 1899, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Jean-Baptiste Delcroix**, ancien boulanger, époux de Dame **Victoire Destailleur**, pieusement décédé à Tourcoing, le 18 mai 1898, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 27 juin 1899, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame **Clémence Brouez**, épouse de Monsieur **Carlos Wiffart**, pieusement décédée à Roubaix, le 16 juin 1898, dans sa 58e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 26 juin 1899, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Jean-Baptiste Serlippens**, époux de Dame **Ursule Delbeck**, décédé subitement à Roubaix, le 22 mai 1899, dans sa 67e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 26 juin 1899, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Alphonse Bonnier**, veuf de Dame **Adelaïde Pilot**, décédé à Roubaix, le 25 mai 1899, dans sa soixante-huitième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 23 juin.* — Présidence de M. MARTIN, vice-président.

— CURIEUSE HISTOIRE. — L'affaire dont nous allons parler remonte au samedi 14 janvier, et l'inculpé est depuis cette époque en prison.

Ce soir là, un individu d'allures drôles, se présentait chez M. Parsy, cafetier, place de la Gare, à Roubaix, et demandait une chambre. Il portait une sacoche *bien bourrée*, qui, disait-il, contenait la forte somme. « Je ne m'en sépare jamais, dit-il, car elle est pleine de billets. » Il ajouta qu'il était représentant d'une papeterie de Buenos-Ayres, qu'il était très riche, qu'il venait de faire un important héritage et qu'il avait force propriétés.

On lui donna logement et nourriture. Le lendemain, il descendit vers midi, et s'avança, mécontent, vers le patron. Pendant la nuit, on lui avait volé sa sacoche avec les 950 fr. *qu'elle contenait, sa montre et sa chaîne en or. Par malheur* pour lui, on eut des doutes, des recherches furent faites, et l'on retrouva dans les water-closet sa sacoche, bourrée... de vieux papiers.

Arrêté sous l'inculpation d'escroquerie, l'individu déclara se nommé Jules Devernay ; il comparut quelques jours après devant le Tribunal correctionnel, sous la procédure de flagrant délit. Mais aucun acte de naissance à son nom, aucun casier judiciaire n'avaient pu être trouvés, cela inquiéta le *tribunal qui crut avoir affaire à un filou de marque ; on chargea* M. Delalé de procéder à la recherche de son identité.

Les recherches ont duré cinq mois et ce n'est qu'il y a huit jours que, à Reims (on avait envoyé dans toute la France des photographies du spendo-Duvernay), on le reconnut pour un nommé Ernest Malot; il avoue d'ailleurs actuellement son véritable nom.

L'existence de Malot est des plus invraisemblables; vigneron champenois, il vend un beau jour toutes ses propriétés après la mort de sa femme, quitte ses deux enfants et part avec sa servante pour l'Espagne, puis pour l'Amérique; il revint après avoir mangé toute sa fortune.

Malot semble détraqué; il a été condamné une fois à 15 mois de prison pour coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner, mais il a été réhabilité.

Après une plaidoirie de Me Digeceux, le Tribunal le condamne à un mois de prison.

Et c'est pour attraper un mois de prison qu'il a fait cinq mois de prévention!

PRIS LA MAIN DANS LE SAC. — Dans la soirée du lundi 19 juin, vers 9 heures et demie, Pierre Dierckx, 20 ans, ajusteur-mécanicien, rue de la Gare n° 104, à Roubaix, fut pris en flagrant délit de vol au comptoir dans le cabaret de M. Cattoire, « à la Plate Bourse, » rue de France. Il avait profité de l'absence de la cabaretière, malheureusement pour lui deux clients entrèrent au mauvais moment.

Dierckx, qui a déjà encouru six condamnations pour vol, outrages, coups, etc, s'entend infliger 6 mois de prison.

VOLEUSE OBSTINÉE. — Il est des voleurs qui, contre toute évidence, persistent à nier.

Maria Planquart, veuve Destailleurs, est une voisine de Marie Gossens, femme Vanbeveren, qui tient un estaminet à Roubaix, 13, rue de Babylone.

Le 22 avril, à la suite d'une discussion avec son mari, la femme Vanbeveren quitta le domicile conjugal et alla demander asile à Maria Planquart; elle avait eu soin d'emporter avec elle son jupon, dans lequel elle avait placé trois rouleaux de pièces de 5 francs, d'un total de 300 francs. Le jupon avec les précieux rouleaux fut placé dans l'armoire de la bienveillante hôtesse.

Quelques instants après, Marie Vanbeveren, prise de remords, partit se réconcilier avec son mari; lorsqu'elle revint chercher son jupon, elle n'y trouva plus qu'un rouleau de 100 fr. On chercha, on en trouva un second dans le matelas de Maria Planquart; le troisième resta introuvable.

Détail significatif, Maria Planquart avait pris la fuite, la police la retrouva le lendemain dans un estaminet du boulevard Beaurepaire, où elle avait dormi sur une table.

Cette femme nie tout ; si on a trouvé l'argent sous son matelas, c'est qu'on l'y a placé pour la perdre.

Maria Planquart attrape six mois de prison, et ses dénégations ridicules font que, malgré l'absence de condamnations antérieures, le Tribunal ne lui accorde pas le sursis.

VOLEUR DE BICYCLETTE. — Un soldat du 43e de ligne, actuellement déserteur, avait emprunté la bicyclette de M. Stol, boulanger, rue de la Croix-Rouge, à Tourcoing. Depuis, on ne l'a plus revu.

Ce soldat, qui se nomme Alphonse Bruffarts, a déjà encouru plusieurs condamnations, par défaut, le Tribunal lui inflige 13 mois de prison et 50 francs d'amende.

CURIEUSE HISTOIRE. — Ceci se passe à Lille. Une dame, voyant un porte-monnaie à terre, le ramasse ; une personne *à côté d'elle, Marie Roche, voyant cela, lui dit : « Tiens ! c'est* mon porte-monnaie qui vient de tomber! » Or, rien n'était plus faux, on lui remit toutefois le porte-monnaie.

Le Parquet poursuit Marie Roche pour vol ; le Tribunal a décidé qu'il n'y avait pas vol puisqu'il n'y avait pas eu appréhension, le porte-monnaie lui avait été remis ; il n'y a pas davantage d'escroquerie, puisque pas de manœuvre frauduleuse.

Cela ne constitue aucun délit, et Marie Roche est acquittée.

C'est égal, il y a une lacune dans la loi.

UN MARI BRUTAL. — Mercredi dernier, dans la matinée, Antoine Hennequin, 49 ans, charbonnier, demeurant rue de Babylone, à Roubaix, se trouvait au cabaret; sa femme vint l'y chercher, mais cela ne fit pas son affaire : il la roua de coups et lui fit même plusieurs blessures avec une échope.

Ce n'est pas la première fois qu'Hennequin brutalise sa *malheureuse femme, il est noté comme très violent et, d'ailleurs*, son casier judiciaire révèle de nombreuses condamnations, notamment une à quatre ans de prison pour vol qualifié.

Conduit au poste par l'agent Desmet, Hennequin fut trouvé porteur d'un casse-tête.

Pour coups et blessures et port d'arme prohibé, l'inculpé est condamné à deux mois de prison.

FILS INDIGNE. — Léon Loosveld, 20 ans, qui demeure à Tourcoing, chez ses parents, rue de Gand, a frappé son père; il l'a fait rouler dans le fossé et lui a porté des coups de pied dans le ventre. Un mois de prison.

AFFAIRES DIVERSES. — Emile Arnaudet, peintre, outrages aux agents, 6 jours de prison avec sursis. — Victor Smagghe, mendicité, 24 heures de prison, acquitté du chef de vagabondage. — Augustine Choiral, mendicité, 24 heures. — Catherine Briatte, vagabondage, acquittée. — 50 fr. d'amende pour entretien de concubine et complicité, à Emile Masurelle et Anna Jonniaux; à Victor Coffyn et Amélie Debleckere. — Pour abus de confiance, 1 mois de prison avec sursis à Victor Dufetel; Armand Lombrez, son complice, âgé de 15 ans, est remis à ses parents.

Tribunal civil de Lille. — *Audience du samedi 24 juin 1899.* — Présidence de M. PAUL, président. — LES HOSPICES DE ROUBAIX CONTRE LES HÉRITIERS DE M. VINCRE, PÈRE. — Le procès que nous avions annoncé il y a quinze jours, a été plaidé samedi dernier; ce fut la première affaire du rôle qui fut appelée.

On se rappelle que le jeudi 5 janvier, par un premier jugement avant faire droit, le Tribunal avait nommé trois experts, MM. Wannebroucq, de Nédoncel et Piévet, chargés d'examiner la comptabilité et de dresser le compte. A cette même date, le Tribunal avait de suite statué contre M. J.-B. Vincre fils, et l'avait condamné à rembourser la somme des détournements qui l'avaient conduit devant la cour d'assises.

M. Vincre père avait été secrétaire-archiviste des Hospices de Roubaix pendant de longues années, il avait occupé ces fonctions jusqu'en 1894, où, après sa mort, son fils, J.-Bte Vincre, lui avait succédé. L'administration des Hospices réclamait la restitution d'une somme totale de 31,560 francs, qu'elle prétendait détournée depuis le début de la gestion. Mais, devant l'exception de prescription que l'avocat des héritiers Vincre avait soulevée, les Hospices avaient réduit leur demande à 9,050 fr. Le Tribunal admit cette prescription, et décida que les experts comptables ne s'occuperaient que des détournements postérieurs au 23 août 1888, dans les dix années de la date de l'assignation, qui est du 23 août 1898. L'affaire revient sur le rapport des experts.

Me Delemer, avocat des Hospices de Roubaix, explique comment se pratiquaient les agissements de M. Vincre père; c'était sur les « pensionniers » que l'on opérait, c'est-à-dire sur les vieillards en instance d'admission à l'Hospice, que l'on ne pouvait faute de place y accepter mais auxquels, comme fiche de consolation, on accordait un petit secours mensuel. Il portait sur l'état mensuel des vieillards qui n'avaient aucun droit à la pension, faisait approuver l'état, recevait l'argent du receveur et conservait pour lui les allocations destinées aux prétendus vieillards.

Les experts se sont servis, du consentement même de J.-B. Vincre fils, des registres pour l'inscription des pensionniers, ne jugeant pas utile de recourir aux états correspondants déposés à la cour des comptes.

Ils ont classé en quatre catégories les fraudes : tantôt M. Vincre maintenait sur les états mensuels des pensionnaires depuis longtemps décédés; c'est ainsi que M. Delemer cite une veuve Briffaut qui, morte en 1886, a figuré et est censée avoir touché des allocations jusqu'à la fin de 1888. Tantôt on maintenait sur la liste, des pensionnés admis depuis peu à l'hospice et qui, par suite de cette admission, ne devraient plus rien toucher. Tantôt, encore, on rencontre sur les états mensuels des personnes qui avaient seulement sollicité des secours, mais ne les avaient pas obtenus. Tantôt enfin, ce sont ces personnes fictives, imaginaires, dont on n'a trouvé le nom nulle part.

Me Delemer signale ce détail caractéristique et qui, selon lui, montre bien que M. Vincre agissait en pleine conscience de ses actes : c'est que, à chaque paiement, une coche est faite au crayon rouge dans la case, près du nom. Lorsque la personne a touché réellement, le trait est horizontal; si c'est lui qui a gardé l'argent, le trait est oblique et se dirige triomphalement vers le ciel. Une personne vient-elle à mourir, on voit aussitôt les traits changer de direction.

Les experts résument ainsi leurs constatations en donnant le relevé des sommes ainsi touchées à tort par Vincre père et conservées par lui, semble-t-il : Pour les quatre derniers mois de 1888, 380 francs ; pour 1889, 1430 fr.; pour 1890, 800 fr.; pour 1891, 850 fr.; pour 1892, 740 fr.; pour 1893, 760 fr.; pour les premiers mois de 1894, 340 fr.

Ce qui fait un total de 4.970 francs au principal, auxquels il convient d'ajouter des intérêts à 5 0/0, suivant une jurisprudence constante du Tribunal, en cas de détournement depuis le moment du détournement jusqu'à l'assignation soit 1.833 frs. 60 centimes. D'où au total une somme de 6.803 fr. 60, dûs au 22 août 1898, date de l'assignation. C'est cette somme que les Hospices de Roubaix réclament maintenant, en plus des intérêts judiciaires depuis le 23 août 1898 jusqu'au paiement de la somme et les dépens.

Les héritiers de M. Vincre avaient choisi Me Théry comme avocat. Celui-ci déclare, en commençant, qu'il ne méconnaît point les difficultés de sa tâche ; mais il estime pourtant que la demande des hospices de Roubaix n'est point suffisamment appuyée.

La cause de tout cela incombe à l'administration qui, en 1881, a modifié les divers rouages de l'organisation et ont violé les règles les plus élémentaires de la comptabilité publique, qui veulent que les fonctions d'ordonnateur et celles de comptable ne soient jamais exercées par la même personne. Auparavant le secrétaire fournissait les états mensuels de paiement au trésorier et celui-ci payait : ainsi la fraude était impossible.

En 1881, on changea ; le secrétaire, M. Vincre, touchait du trésorier, sur le vu des états, les sommes qu'il remettait lui-même aux titulaires, ce qui rendait très facile et très tentante la fraude. Or, Me Théry fait constater au Tribunal que déjà avant 1881, on a pu constater des tableaux erronés et que ceux-là, ne peuvent provenir que d'erreurs involontaires.

C'est qu'en effet ces erreurs sont très faciles ; on ne peut savoir toutes les morts ; et souvent on voit les experts faire un reproche d'avoir payé le 1er du mois pour un défunt de la veille. Il faut ajouter que les titulaires de la pension ne sont pas obligés de se présenter eux-mêmes aux guichets ; chaque année on leur remet une carte, portant douze cases, et on paie à toute personne dès qu'elle se présente avec cette carte. Les erreurs ne sont-elles pas faciles par ce moyen, et M. Vincre ne peut-il pas avoir payé à des morts régulièrement ?

Me Théry termine en spécifiant que M. Vincre n'était pas comptable, et que, par suite, on ne peut lui réclamer des justifications; il conclut au débouté de l'administration des Hospices. Le Tribunal a mis l'affaire en délibéré; le jugement sera rendu jeudi prochain.

LE CRIME DE LA RUE DE LA MONNAIE

Une nouvelle lettre

Une nouvelle lettre a été découverte, samedi matin, à à la Monnaie, sous la porte, mettant en communication la porte intérieure avec la Place-aux-Oignons, signée comme les précédentes, P. V. écrite en lettres capitales de diverses dimensions découpées dans des imprimés ou à l'aide de mots découpés dans des journaux,

Cette lettre a été découverte par un jeune homme du cours normal, M. Fernand Dumont, au moment où il arrivait en récréation.

Cette lettre a été transmise à M. le procureur général de la Cour d'appel de Douai, pour être jointe au dossier de la procédure criminelle, qui renferme les trois premières.

Nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement sur ce quatrième document.

Concerts & Spectacles

HIPPODROME ROUBAISIEN

Bur. : 3 h. 1/2 — **Dimanche 25 Juin** — *Rideau : 4 h.*

GRANDE

SOLENNITÉ MUSICALE POPULAIRE

organisée pour le

TIRAGE DES PRIMES

offertes aux souscripteurs de la saison 1898-1899

DE L'ŒUVRE DE LA

Bouchée de Pain et du Prêt du Couchage

Avec le gracieux concours de la

Fanfare Delattre (75 exécutants), sous la direction de M. Louis Knoon, et de l'inimitable **Broutteux**, M. Jules WATTEEUW.

Prix des places : Loges et Fauteuils, 2 francs : Pourtour, 1 franc ; Premières galeries, 60 centimes ; Deuxièmes galeries, 30 centimes.

Location chez M. JUBÉ, rue de la gare.

Un concert à l'« Union des Patriotes ». — L'*Union des Patriotes* offrira à ses membres actifs, dimanche 25 juin, à sept heures du soir, dans la salle Félix Delathauwère, 69, rue Pierre-Motte, un concert suivi de bal.

Afin d'assurer le succès de cette fête, la société s'est procuré le concours de bonnes sociétés et d'artistes distingués.

Roubaix. — *La tombola des Archers du Gros-Caillou.* — Nous donnons ci dessous la liste des numéros gagnants de la *tombola organisée par les Archers du Gros-Caillou*, au profit d'un de ses membres malades, père de onze enfants.

Les lots non réclamés, fin de ce mois, resteront acquis à l'œuvre.

4030	4400	230	702	452	751	1951	653	485	478	2089
4488	2281	850	2852	2804	559	465	669	498	277	1394
23	4380	2432	2879	2048	2407	4830	374	4576	4620	2248
1290	4414	1487	1952	2100	963	1974	2375	1950	423	847
420	2028	977	2930	517	838	2064	4420	2782	4875.	

— *Les concerts publics.* — Voici le programme des concerts public qui seront offerts, le dimanche 25 courant, au parc de Barbieux, et jeudi 29 juin, place de la Liberté, par la Musique municipale « la Grande-Harmonie » :

1re partie. — 1. Marche militaire (En Avant), de Gungl; 2. Ouverture de Patrice, de Bizet; 3. Le Pré aux Clercs, pour clarinette, M. P. Fournier, de Hérold; 4. Le Désert, de P. David.

2e partie. — 1. Cortège de Bacchus, de L. Delibes; 2. Le Timbrée, pour piston, M. Montigny, de Boulcourt; 3. Valse, de J. Koszul; 4. Rhapsodie Norvégienne, de Labo.

— Le concert des voyageurs et employés de commerce sera donné, le dimanche 23 juillet, à 4 heures précises, au square Pierre Catteau. La « Fanfare Delattre » et le « Choral Nadaud » prêteront à cette fête leur gracieux concours.

— *Les « Mandolinistes Roubaisiens »* sont allés, samedi soir, à neuf heures et demie, donner une sérénade à leur président, le sympathique et populaire Théo, qui aime, comme on le sait, à se reposer des fatigues sportives dans les douceurs d'une bonne musique.

Sous l'habile direction de leur jeune chef, M. Rotier, les Mandolinistes ont exécuté très parfaitement plusieurs morceaux de leur répertoire. Leur hôte a ensuite offert les vins d'honneur.

Tourcoing. — *Concert public d'été.* — L'« Harmonie de la Croix-Rouge » donnera dimanche 25 juin 1899, à cinq heures précises sa première audition des concerts d'été sur la place de la Croix-Rouge. Elle exécutera les morceaux suivants :

1. Allegro militaire, Wagner ; 2. Ouverture de Concert, P. André ; 3. Marche Lorraine, Ganne ; 4. Robert le Diable, fantaisie, Meyerbeer ; 5. La Mousmé, Mazurka Japonaise, Ganne ; 6. Bouquet de mélodies, Valse, Bléger. — Des chaises seront mises à la disposition du public.

— La fanfare *Les Intimes* ex